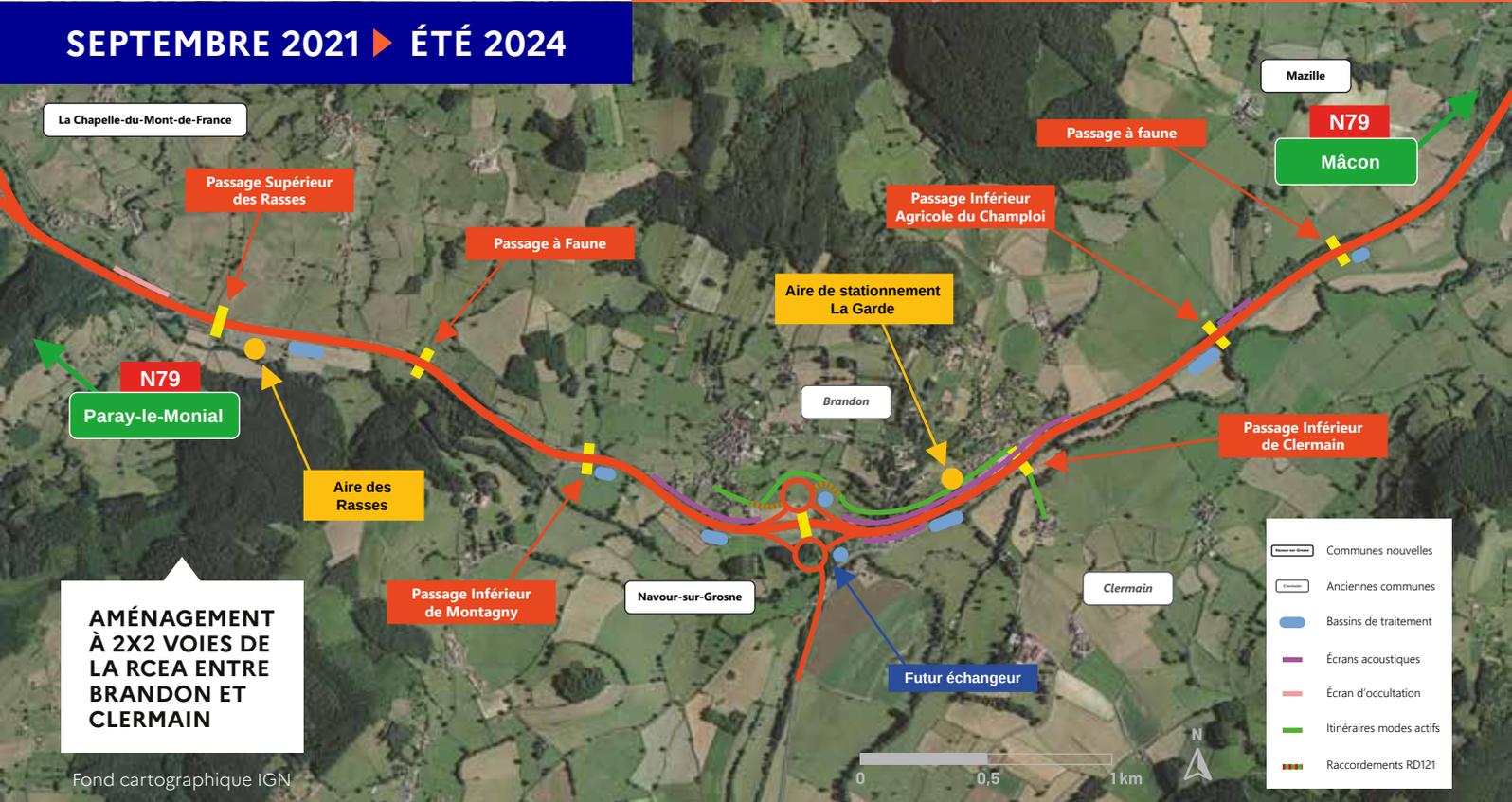


SEPTEMBRE 2021 ▶ ÉTÉ 2024



21 juin 2023 : mise en service de 2 km en 2x2 voies

LE 21 JUIN 2023 : MISE EN SERVICE DES 1^{ERS} AMÉNAGEMENTS

► Afin de compléter la sécurisation de la RCEA entre Mâcon et le Col des Vaux, la DREAL Bourgogne-Franche-Comté réalise des travaux d'envergure pour aménager à 2x2 voies la RN79 sur 5.8km sur les communes de La Chapelle-du-Mont-de-France, Navour-sur-Grosne et Mazille.

Initiée en septembre 2021, la première partie des aménagements est aujourd'hui réalisée avec la mise en service le 21 juin 2023 des deux premiers kilomètres.

Un linéaire important d'écrans acoustiques permettra de protéger les riverains des communes avoisinant la RCEA.

Situé dans l'environnement remarquable du bocage clunisois et au coeur de la zone classée Natura 2000, le projet s'inscrit dans la démarche « éviter, réduire, compenser ».

CHIFFRES CLÉS

36 MOIS
DE TRAVAUX

63
MILLIONS €

5,8 KM
CONCERNÉS

22 OUVRAGES
HYDRAULIQUES

8 BASSINS
DE TRAITEMENT

4 ÉCRANS
ACOUSTIQUES

TOUTES LES INFOS

www.rcea-saoneetloire.fr

L'OPÉRATION EN BREF

Les travaux comprennent différents aménagements :

- la mise à 2x2 voies de la section courante de la RCEA sur 5,8 km
- la création d'un nouvel échangeur entre Clermain et Brandon
- l'aménagement de plusieurs passages inférieurs pour la desserte agricole et le passage de la faune
- l'aménagement d'une liaison modes actifs
- un aménagement de la RD587 avec une reprise du carrefour existant



Construction d'un bassin de rétention



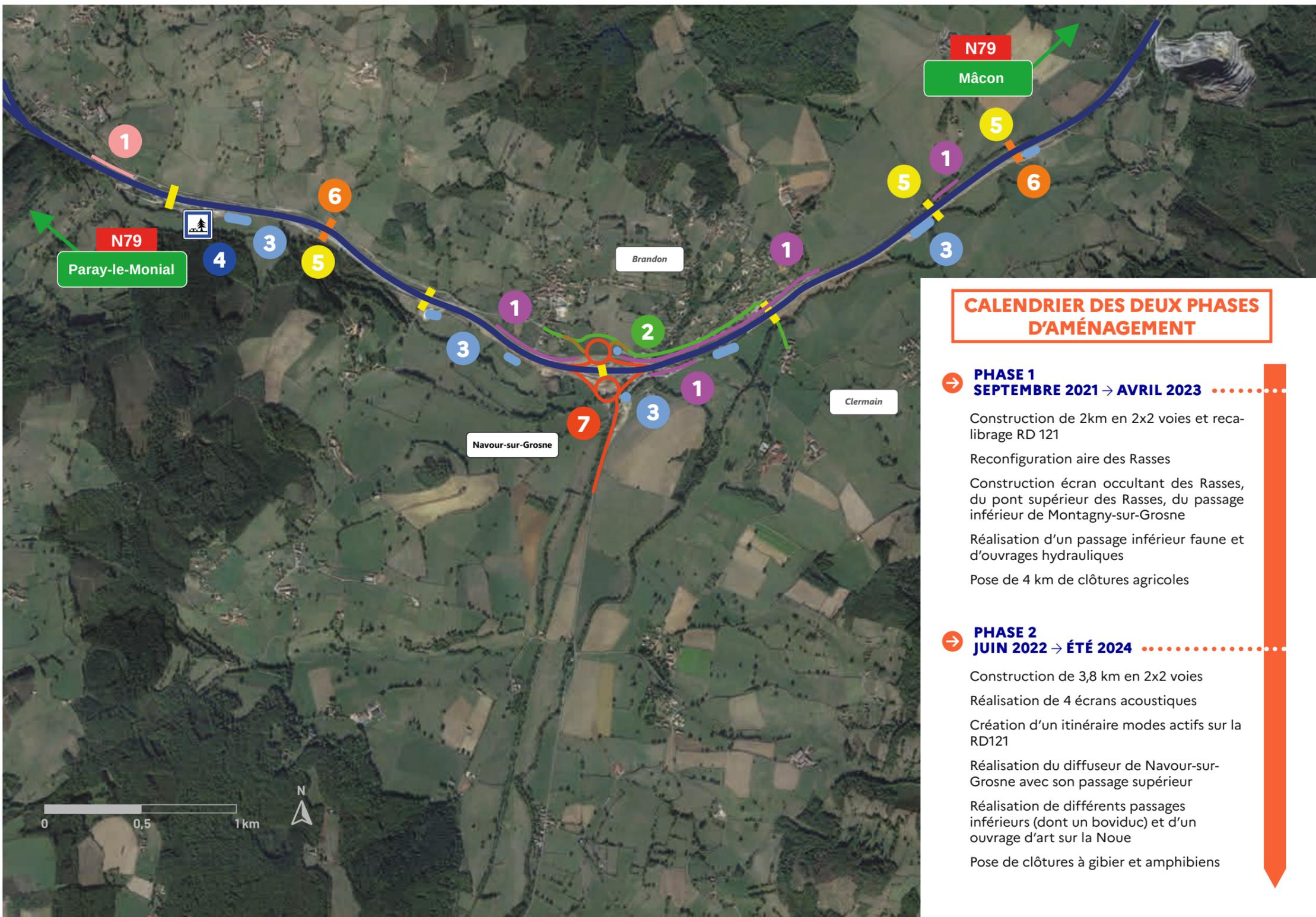
Élargissement d'un ouvrage existant



Travaux de construction de l'échangeur

FOCUS

- 1** Création de 2 km d'écrans acoustiques et d'écran occultant notamment pour protéger le lieu-dit Clermain-La Garde.
- 2** La DREAL Bourgogne-Franche-Comté en tant que maître d'ouvrage attache une attention toute particulière à échanger régulièrement avec les acteurs du territoire. Ces rencontres ont permis d'enrichir le projet notamment avec l'aménagement d'un itinéraire modes actifs sur la RD121 entre Brandon et Clermain-Bourg, permettant de relier la mairie au groupe scolaire nouvellement aménagé.
- 3** Un dispositif d'assainissement performant sera mis en œuvre sur la RCEA. Ainsi, toutes les eaux ruisselant sur la chaussée seront captées puis traitées dans des bassins de décantation dédiés avant leur rejet dans le milieu naturel.
- 4** L'aire de service des Rasses : plus de confort et augmentation de la capacité de stationnement.
- 5** Aménagement de plusieurs passages inférieurs pour favoriser la desserte agricole.
- 6** Création de passages à faune et pose de 10 km de clôtures pour guider le gibier et les amphibiens et éviter qu'ils ne traversent la RCEA.
- 7** Construction d'un nouvel échangeur entre Clermain et Brandon.



CALENDRIER DES DEUX PHASES D'AMÉNAGEMENT

- **PHASE 1**
SEPTEMBRE 2021 → AVRIL 2023
- Construction de 2km en 2x2 voies et recalibrage RD 121
- Reconfiguration aire des Rasses
- Construction écran occultant des Rasses, du pont supérieur des Rasses, du passage inférieur de Montagny-sur-Grosne
- Réalisation d'un passage inférieur faune et d'ouvrages hydrauliques
- Pose de 4 km de clôtures agricoles
- **PHASE 2**
JUN 2022 → ÉTÉ 2024
- Construction de 3,8 km en 2x2 voies
- Réalisation de 4 écrans acoustiques
- Création d'un itinéraire modes actifs sur la RD121
- Réalisation du diffuseur de Navour-sur-Grosne avec son passage supérieur
- Réalisation de différents passages inférieurs (dont un boviduc) et d'un ouvrage d'art sur la Noue
- Pose de clôtures à gibier et amphibiens

UN ENGAGEMENT FORT POUR LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

- ▶ Tout au long du chantier, les travaux sont coordonnés par un écologue qui veille au respect des obligations réglementaires en matière d'environnement.

DÉMARCHE ÉVITER, RÉDUIRE, COMPENSER

Dans le but de préserver l'environnement, la DREAL Bourgogne-Franche-Comté s'inscrit dans la démarche Eviter, Réduire, Compenser (ERC). Il s'agit d'éviter les impacts sur des milieux remarquables ou sensibles ou de réduire ces nuisances et de compenser les impacts résiduels par la recréation des milieux concernés.

CHIFFRES CLÉS

27 MESURES

D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION
ET DE COMPENSATION

24 KM

DE HAIES BOCAGÈRES PLANTÉES

6,35 HECTARES

D'ÎLOT DE SÉNESCENCE,
1,04 HECTARE DE PLANTATION DE FEUILLUS

6,5 HECTARES

DE ZONES HUMIDES CRÉÉES OU RENATURÉES

9,6 KM

DE CLÔTURES À GIBIER
ET **8 KM** DE BARRIÈRES À AMPHIBIENS



Une espèce protégée :
le crapaud sonneur
à ventre jaune



Pose de clôture
à amphibiens



Aménagement du passage
à faune au sein de l'ouvrage
hydraulique du Champloi



LE SAVIEZ-VOUS ?

Qu'est-ce que la mise en défens ?

Cette opération consiste à cloisonner l'emprise travaux pour empêcher la faune d'accéder au chantier et mieux la protéger. Environ 8 km de clôtures à amphibiens ont été réalisés pour protéger le crapaud sonneur à ventre jaune, espèce emblématique du Clunisois.



Cette opération d'aménagement fait partie du programme d'accélération de la mise à 2x2 voies de la RCEA en Saône-et-Loire (phase 1 et phase 2) au titre duquel près de 600M€ ont été investis par l'Etat et ses partenaires depuis 2014. A l'issue de ce programme, la quasi totalité de la RCEA sera à 2x2 voies en Saône-et-Loire, alors que seulement 50% du linéaire l'était en 2014.

Un projet co-financé par